

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Axa Assurance Maroc, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Daniel Antunés, a déclaré le 18 février 2004, avoir cédé le 17 février 2004 sur le marché de blocs, 65 900 actions Centrale Laitière au prix unitaire de 5 400,00 dh, franchissant ainsi à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Axa Assurance Maroc détient 31 135 actions Centrale Laitière, soit 3,3% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières